

Confidentiel

Hebdomadaire d'opinions, enquêtes et analyses - Edition N°208 du 08 Janvier 2024 - Prix : 400 Fcfa

Basket-ball P.7
Un tournoi pour honorer la mémoire de Bryan Boris Formbor

Exploitation des gisements de fer d'Avima, Badondo, Nabeba et Mbalam

中非矿业集团非洲项目开工动员会



Les résolutions de Pékin

■ Une importante délégation interministérielle camerouno-congolaise a séjourné le 28 décembre 2023 en République populaire de Chine en présence d'une dizaine d'entreprises chinoises impliquées dans le Mégaprojet de construction et d'exploitation des mines de fer de Mbalam-Nabeba-Avima et Badondo. Au terme de la cérémonie, le Cameroun et le Congo s'en sortent avec la mise à disposition de la première tranche de financement du projet.

■ Une importante délégation chinoise annoncée au Cameroun en février 2024, dans la perspective du démarrage effectif du chantier.

P.11-12



Solidarité agissante P.6

Stephan J. Din aux côtés des désœuvrés

Application Douane Cmr P.3

Tout ce qu'il faut savoir...

Reflets d'Afrique Group et ses entreprises



 www.refletsdafriquetv.com
 *reflets d'afrique TV*
 *reflets d'afrique TV*
 refletsdafriquetv@gmail.com
 +237 696 48 50 11

Dématérialisation des procédures douanières**Tout ce qu'il faut savoir sur l'application
DOUANE CMR**

Dans le cadre de la facilitation des échanges, de la simplification et de la dématérialisation des procédures douanières, les douanes camerounaises ont mis en oeuvre depuis le 1er janvier 2024, une application mobile de contrôle non intrusif des passagers dénommée CUSTOMS CMR en Anglais et DOUANE CMR en Français, téléchargeable sur Google plat et App Store, en remplacement des formulaires papier distribués aux voyageurs par les compagnies aériennes. David Clovis UM BATTA, Point focal du projet revient sur cette innovation.

**Customs CMR ou Douane CMR : il s'agit de quoi exactement ?**

Il s'agit d'une application mobile de contrôle électronique des passagers sans intrusion avec une certaine distanciation entre les douaniers et les passagers et permettant de ce fait d'éviter des contacts physiques très souvent vecteurs de maladies transmissibles. Il s'agit ensuite d'un contrôle digitalisé à l'ère des Smart Customs (douane intelligente). La meilleure façon de faciliter et de simplifier les procédures douanières c'est de les digitaliser, numériser, automatiser, voyez-vous, et c'est ce que la Douane Camerounaise vient de réaliser s'agit des contrôle des passagers en aérien sous l'impulsion de l'Organisation Mondiale des Douanes et l'appui financier et technique du Gouvernement Japonais.

Le Cameroun fait partie des 5 premiers pays pionniers et bénéficiaires de de cette application aux côtés du Bénin, de Madagascar, le Nigeria et de l'Egypte.

Pourquoi cette innovation à la douane camerounaise?

Cette innovation émane de l'Organisation Mondiale des Douanes dans le cadre du Projet COVID-19 qui s'est achevé en juillet 2023 et qui avait pour mission d'aider les administrations des douanes membres à faire face à la crise sanitaire à Coronavirus et à d'autres événements perturbateurs éventuels de la chaîne logistique. C'est dans cette perspective que le Cameroun a donc été sélectionné comme l'un des pays bénéficiaires de l'application mobile de contrôle des passagers.

Qu'est-ce qu'elle va apporter concrètement au niveau des aéroports ?

En termes de plus-value dans les aéroports, il faut tout d'abord vous faire connaître que la facilitation est le premier objectif majeur. Il s'agit d'accroître la célérité dans le contrôle des passagers. Désormais, en moins de 10 secondes, il sera possible de connaître le statut suspect ou non suspect d'un

passager grâce à l'application Douane CMR, de savoir en ce laps de temps si un usager nécessite un contrôle approfondie et intégral ou non, s'il ses colis sont taxables ou non.

En second lieu, ce dispositif permettra d'améliorer et d'affiner le profilage des passagers dans le cadre de la gestion des risques.

Last but not the least, l'actuel management de la Douane Camerounaise est allé au delà de la

fonction originelle de l'outil qui était le contrôle avec distanciation visant la protection des douaniers et des passagers pour en faire un important outil d'aide à la décision qui permettra de générer une banque de données utiles pour des analyses futures dans la perspective d'un interfaçage avec le système d'information douanier CAMCIS existant.

Source : Douanes camerounaises

Les premiers résultats sur le terrain

L'équipe de veille coordonnée par David Clovis UM BATTA, Point Focal du projet d'implémentation de l'application mobile Douane CMR dans les aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et de Douala, est à pied d'œuvre depuis le 1er janvier dernier. Le premier vol Ethiopian Airlines à l'ère du contrôle électronique a atterri le 1er janvier 2024 à 12h15 transportant le tout premier passager ayant validé la première déclaration électronique. Au débarquement, une cinquantaine de passagers. Un retour positif de la plupart des passagers relativement à l'objectif de facilitation, bien que la plupart n'ont pas eu le temps de procéder à la déclaration. Sur 03 vols à Yaoundé-Nsimalen, 05 passagers se sont prêtés à l'exercice. A Douala, moins de 30% de passagers dans l'ensemble des vols Ethiopian Airlines, SN Brussels et Air France.

Grâce à la forte implication des Chefs des Secteurs des Douanes du Centre et du Littoral II et de l'ensemble de leurs collaborateurs concernés, la sensibilisation de proximité se poursuit localement, y compris au débarquement, via les Agents des Douanes des Brigades Touristiques.

Carburant

Vers une augmentation du prix à la pompe

Depuis l'adresse du chef de l'Etat à la nation le 31 décembre 2023, les Camerounais sont de plus en plus inquiets pour ce qui est du prix du carburant à la pompe. Le président Paul Biya dans son adresse n'a pas exclu la possibilité d'une nouvelle augmentation de produits pétroliers.

Durant l'année 2022, c'est près de 1000 milliards Fcfa que le gouvernement camerounais a consacré au titre des subventions des produits pétroliers contre 640 milliards Fcfa en 2023, soit une réduction de 360 milliards Fcfa. Dans son discours à la nation le 31 décembre 2023, le chef de l'État Paul Biya, après avoir relevé ce que l'État a dépensé pour subventionner les prix des carburants, il a relevé que le pays devra encore réduire la subvention au carburant. Car, ces subventions ont entraîné une pression financière énorme sur le gouvernement qui doit chaque année, allouer une part importante de son budget pour les maintenir à flot.

En réduisant donc la subvention, l'Etat veut limiter les tensions de trésorerie et orienter ses ressources vers le développement. Le chef de l'État dans son adresse n'a donc pas exclu la possibilité d'une nouvelle augmentation de produits pétroliers, mais il a néanmoins promis de veiller à ce que ces ajustements n'impactent pas le pouvoir d'achat des ménages. « Il faut être conscient que pour maintenir les prix à la pompe des carburants à leurs niveaux actuels, bien inférieurs à ceux des pays voisins, l'Etat doit consentir d'énormes sacrifices financiers pour subventionner les importations de produits pétroliers (...) Cette subvention continue de peser de manière significative sur le trésor public. Nous n'aurons très certainement pas d'autre choix que de la réduire de nouveau. », a-t-il.

Cette annonce présidentielle, qui intervient au lendemain d'une pénurie du carburant super, est conforme aux engagements pris par le pays dans le cadre de son programme avec le Fonds monétaire international (FMI). Dans le cadre de ce programme, il est d'ailleurs prévu qu'une nouvelle hausse intervienne en 2025 en fonction de l'évolution des cours des produits pétroliers sur le marché international. Par cette sortie, le chef de l'État emboîte ainsi le pas aux institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), pour qui la subvention des produits pétroliers freine l'investissement public. Car pour lui, les gouvernements devraient arrêter de financer les produits consommés



par la population.

Il faut dire que c'est depuis le 1er février 2023, et sous la pression du FMI, que l'Etat camerounais a effectué la revalorisation des prix des produits pétroliers à la pompe. C'est ainsi que le prix du litre de super est passé de 630 Fcfa à 730 Fcfa et le gasoil à 720 Fcfa le litre contre 575 Fcfa.

Exigence du FMI

L'objectif du FMI est de supprimer complètement, mais de manière progressive, les dépenses ayant trait aux subventions au carburant dans l'optique de créer un espace budgétaire pour financer les investissements productifs et les dépenses sociales. Une éventualité qui s'aligne à la recommandation du Fonds au terme de sa cinquième Revue de juillet 2023. Selon le FMI, le retour à l'équilibre des finances publiques devrait entraîner une réduction de 30% de la subvention des carburants. Ce qui pourrait porter le litre à la pompe à 1.000

Fcfa.

En effet, selon le Document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2024-2026, le gouvernement projette les subventions à 200 milliards de Fcfa en 2024. Ces prévisions du gouvernement s'inscrivent en droite ligne avec une récente analyse de l'agence de notation financière américaine Fitch Ratings dans laquelle, elle annonçait une nouvelle hausse des prix à la pompe au Cameroun.

Impact sur la population

La réduction des subventions aux produits pétroliers aura sans doute un impact significatif sur l'économie camerounaise. Si les prix à la pompe augmentent, cela entraînera une hausse des coûts de transport et une augmentation des prix des biens de consommation. « Nous veillerons néanmoins à ce que les ajustements nécessaires n'impactent pas substantiellement le pouvoir d'achat des ménages. A

terme, la réhabilitation de la SONARA dont j'ai prescrit l'accélération devrait contribuer à améliorer la situation dans le secteur », projette le président de la République Paul Biya. Même si, le gouvernement prévoit de mettre en place des mécanismes de protection sociale pour atténuer l'impact sur les populations les plus vulnérables, il n'en demeure pas moins que cette annonce du président de la République Paul Biya augure des lendemains difficiles pour les usagers de la route et les propriétaires d'automobiles. Ceci, sans oublier que ces dernières semaines, le pays a été confronté à des fortes perturbations dans les fournitures de carburant.

L'augmentation du prix du carburant aura sans aucun doute un impact significatif sur l'économie camerounaise. Cela va entraîner une augmentation des coûts de transport pour les entreprises et les particuliers. Les entreprises qui dépendent du transport routier feront face à une augmentation des prix de leurs fournisseurs, ce qui va peser sur leurs marges bénéficiaires. Les ménages devront réduire leurs dépenses ou chercher des alternatives de transport moins coûteuses, ce qui va affecter leur pouvoir d'achat.

De plus, cette augmentation aura un impact sur l'inflation. Les coûts de transport plus élevés seront répercutés sur les prix des biens et services, ce qui va entraîner une augmentation générale des prix à la consommation. Il est indéniable que des conséquences se ressentiront également sur la stabilité économique du pays et sur le niveau de vie des citoyens.

Carole NOUKWA

Confidentiel

Est une publication des
Ets Innov'Com

Directeur de publication
Thierry NYOPE MASSE

Rédacteur en chef
Carole NOUKWA

Rédaction sur
www.journalconfidentiel.com
Directrice administrative et

financière

Augustine Charlie NKONDOCK

Mise en page et photogravure

Reflets d'Afrique Group

Bureaux & rédaction

Sis Cité-Sic, Stade Marion,

Douala-Cameroun

Tél : 696.48.50.11 /

651.18.98.90

Représentation Yaoundé

Clovis TCHATAT

Représentation Ouest

Eric MATANE

Contact E-mail :

thierrynyope2013@gmail.com

journalconfidentiel@gmail.com

Service Marketing & Publicité
Ets Innov'Com

Impression : Jv-Graf

National School of Local Administration

3.502.095.000 Fcfa pour le budget de l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration de la National School of Local Administration (Nasla) s'est réuni en sa huitième session ordinaire, le 22 décembre 2023 dans la salle des Conseils de cette École à Buéa, sous la présidence effective de Ousmane Mey Mouhtar, Président dudit Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Tanyitiku Enohachuo Bayee, assisté de Lidwine Ongolo Nyanguinda, Directeur Général Adjoint, rapportait les points inscrits à l'ordre du jour. Les travaux portaient essentiellement sur l'examen et l'adoption du cadre programmatique 2024-2026 de la Nasla, et de son budget pour l'exercice 2024. Lequel a été adopté et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de trois milliards cinq cent deux millions quatre-vingt-quinze mille francs (3 502 095 000) FCFA.

Le Conseil a également procédé à l'examen et à l'adoption de certaines résolutions à caractère administratif et financier. Sur le plan pédagogique, le Conseil a tenu à féliciter la Direction Générale pour l'organisation réussie de la Préparation Militaire Simplifiée des apprenants de la formation initiale, et l'a exhorté à maintenir le même esprit pour ce qui est de



l'organisation des prochains concours d'entrée à la Nasla, envisagée en 2024.

Au plan général, le Conseil a félicité le Directeur Général de la Nasla pour la qualité des documents présentés, les actions menées et la conduite de l'Institution. Rappelons que la National School of Local Administration est cette institution qui œuvre, entre autres, à améliorer le cadre national de mise en œuvre de la gouvernance et des politiques de développement local au Cameroun ; apporter une contribution scientifique active et élaborée en termes d'outils d'appropriation et d'indicateurs d'évaluation des bonnes pratiques en matière de gestion des crises au niveau local ; proposer des solutions pouvant contribuer au renforcement des politiques gouvernementales visant à renouveler les pratiques du management territorial au Cameroun.

Jeanne Payong

REFLETS D'AFRIQUE TV



ORIENTATION

Télévision citoyenne pour la promotion des valeurs Africaines...

- 60% - Informations
- Enseignements
- 15% - Sports
- 25% - Divertissements

VISION

Bâtir l'Afrique de demain

**Nous sommes sur Satellite.
Nos coordonnées...**



VALEURS

- Objectivité
- Rigueur
- Proactivité
- Simplicité
- Esprit d'équipe

Solidarité agissante

Le Dr h.c Stephan Jonathan DIN aux côtés des déseuivrés

A travers La Living Christ ministries, il se mobilise pour identifier des solutions face à la crise à laquelle sont souvent confrontées les personnes vulnérables que sont les enfants démunis, les veuves et les personnes âgées.

« C'est en revêtant le Christ que l'on peut le plus apporter de charité aux autres. » Cette citation de Mère Teresa guide les faits et gestes du Docteur honoris causa (h. c) Stephan Jonathan DIN au quotidien. C'est d'ailleurs le sens donné à l'action qu'il a menée le 29 décembre 2023 dans le premier arrondissement de la métropole économique du Cameroun.

Ce jour en effet qui restera gravé dans les mémoires des populations de Bonapriso, a été particulier à plus d'un titre. D'abord parce qu'il consacrait le retour d'un fils à la maison, ensuite parce que ce fils si reconnaissant est venu les mains remplies de cadeaux en cette période charnière de l'année pour apporter du réconfort aux siens. Et enfin parce qu'il n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. Conscient que le don de denrées alimentaires aux plus démunis constitue un levier essentiel de la lutte contre la précarité, le Dr h. c Stephan Jonathan DIN a donc choisi de mettre à la disposition des siens de la nourriture saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante.

Ainsi 350 enfants et 500 adultes se sont vus offrir des cadeaux pour les fêtes de fin d'année. A travers son Gic LCM avec le soutien de la Living Christ ministries International, LCM TV, Charité Worldwide et Wiseman TV, cette cérémonie qui ressemblait à l'arbre de Noël a eu un succès retentissant auprès des populations de Bonapriso qui ont particulièrement répondu présent mais surtout nombreux à cette cérémonie. Le Dr h. c Stephan Jonathan DIN a tenu par cette occasion à démontrer son attachement incommensurable à sa communauté, mais surtout sa détermination à rester disponible pour accompagner les siens dans leur épanouissement en leur apportant le bonheur en cette période festive.

La santé n'est pas en reste

Cerise sur le gâteau, ce philanthrope a également offert des consultations gratuites aux personnes intéressées et soucieuses de connaître leurs états de santé. En Médecine, la consultation c'est la clé d'entrée en relation entre le médecin et le patient. Les premières minutes de l'entrevue sont généralement consacrées à l'identification du motif de recours du patient. Les différents patients qui se sont signalés sont rentrés satisfaits.

Par ailleurs, il n'a pas manqué de célébrer l'éclectisme des populations de Bonapriso



et estimé par ailleurs qu'offrir des dons aux populations sans distinction de tribus est la démonstration que le quartier Bonapriso est un havre de paix et un exemple du vivre-ensemble. Par ailleurs, il a promis que ce genre d'activités et d'action va se pérenniser dans les années à venir. D'ailleurs, le Dr h. c Stephan Jonathan DIN n'est pas à sa première expérience. On se rappelle par exemple que le 11 novembre 2023, toujours dans la même localité, il a possédé à la remise de plus de 200 sacs de riz aux personnes démunies.

Cet élan de générosité restera à coup sûr gravé dans les mémoires non seulement de

la communauté de Bonapriso, mais aussi et surtout de l'ensemble des populations de cette circonscription administrative. En somme la magie de Noël a illuminé tous ceux qui étaient présents à cette cérémonie.

En conclusion, le Dr h. c Stephan Jonathan DIN est fier d'appartenir à la communauté de Bonapriso et espère faire encore mieux en 2024 en finançant des petits projets des jeunes de sa localité, tout en organisant des actions ciblées en faveur des personnes âgées.

Thierry NYOPE



Basket-ball

Un tournoi pour honorer la mémoire de Bryan Boris Formbor

03 ans après son assassinat tragique, sa famille et ses anciens amis se battent pour perpétuer sa mémoire et le faire revivre à travers des actions caritatives en attendant la manifestation de la vérité devant les instances judiciaires du Cameroun.

Il y a plus de trois ans que Bryan Boris Formbor a été cruellement arraché à la vie par une horde de malfaiteurs, laissant parents, frères et amis dans le désarroi total. Certains de ses assassins méditent actuellement leurs sorts à la prison de Kondengui et le dossier suit son cours devant les juridictions camerounaises.

Malgré cette disparition tragique, Bryan Boris Formbor qui est parti comme un météore, est néanmoins resté plus que présent dans la mémoire collective grâce à l'entraide de ses proches. C'est ainsi que depuis 2021, sa famille et certains de certains de ses amis organisent une série d'activités caritatives au nom de la Fondation qui a été mise sur pied pour perpétuer sa mémoire. Et parmi les activités phares organisées à cet effet, il y a un tournoi de basket-ball qui ne cesse de faire des émules. Le 28 décembre 2023 n'a pas échappé à la tradition. Le Sanctuaire Marie médiatrice d'Etoudi a une fois de plus accueilli une myriade de jeunes basketteurs âgés entre 13 et 18 ans.

De 08 heures à 16 heures, ces jeunes qui ont toujours été au centre des attentions de Bryan Boris Formbor, ont rivalisé d'adresse autour du ballon orange, offrant le meilleur d'eux pour être célébrés à leur tour au terme de cette compétition de haute facture. 16 équipes donc 8 féminines et 8 masculines ont donné du bonheur aux fans du basket-ball qui se sont mobilisés pour la circonstance. Sa tendre maman, Esther Formbor, a



réussi à retrouver le sourire grâce à ses multiples actions. « C'est très chaleureux, je suis très heureuse. Parce que tous ces enfants qui sont là sont mes enfants. J'ai perdu mon fils unique, mais j'ai gagné de milliers d'enfants. » soulignera-t-elle. Elle n'est d'ailleurs pas la seule. Tous ceux qui l'entourent gardent une image assez sublime du disparu. Tel est le cas de M. L'Abbé Jean Augustin Otu Ntolo. « En tant que père recteur, maître des céans, père curé également, j'ai la joie d'accueillir ces jeux qui sont déjà à la 3^e édition depuis la disparition brutale de notre fils, Formbor Bryan. Je suis heureux d'abriter non seulement les activités, mais également sa Fondation pour les

œuvres caritatives à sa mémoire, résultat d'un partenariat entre l'église catholique et sa mère. Bryan avait beaucoup de charisme et beaucoup d'amour pour les enfants abandonnés et pour les enfants en général. Et pour l'église, cette disposition fait partir de la charité. Le Christ a dit : 'Laissez venir à moi les petits enfants' et il a donné aux apôtres cette consigne 'ceux qui les accueillent m'accueillent.' A cet effet, nous sommes plus que jamais engagés aux côtés de maman Esther pour continuer à donner du sourire aux nombreux petits enfants à travers ses jeux, à travers ses œuvres de bienfaisance, à travers la Caritas. Je voudrai donc féliciter tous les organisateurs, les

encadreurs de cette activité où nous sommes déjà à la 3^e édition. Je voudrai également rendre un hommage bien mérité à toute la famille Formbor qui a continué à batailler sur le chemin des tribunaux pour dévoiler les assassins de leur fils. Je peux leur dire que nous sommes avec eux, nous prions pour eux pour que lui qui est un Dieu de justice puisse bénir tous leurs efforts autour de leur combat judiciaire, afin qu'un jour la justice triomphe. » arguera-t-il.

C'est avec la remise des distinctions et en chason, une chanson dédiée à Bryan Formbor, que rendez-vous a été donné pour la 4^e édition.

Thierry NYOPE





SATELLITE		AZERCOSMOS 2
SYMBOL RATE		12500
FREQUENCE		12510
POSITION		45 Degré Est
POLARITÉ		HORIZONTALE

Désormais chez-vous via le **Satellite** et par câble. Exigez **Reflets d'Afrique** Télévision auprès de **Vos câblodistributeurs.**

www.refletsdafriquetv.com
[reflets d'afrique TV](#)
[reflets d'afrique TV](#)
refletsdafriquetv@gmail.com
 +237 696 48 50 11

Ne rien dire pour nuire
ne rien taire pour plaire.



Nouveau Code minier

La Loi et ses spécificités

Cette loi est issue d'une relecture critique de celle du 14 décembre 2016 portant code minier, aux fins, d'une part, de pallier les insuffisances de cette dernière et, d'autre part, d'intégrer les préoccupations d'attractivité, de compétitivité et de rentabilité financière, susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des projets miniers structurants et d'accroître, à brève ou moyenne échéance, la contribution du secteur de la mine solide au Produit intérieur brut.

CHAPITRE II
DES DEFINITIONS

ARTICLE 3.- Au sens de la présente loi et de ses textes d'application, les définitions suivantes sont admises :

Activité minière: opérations de reconnaissance, de recherche, de développement, d'exploitation, de traitement, d'enrichissement, de transport, de stockage, de chargement, de commercialisation, de réhabilitation et de fermeture des sites d'exploitation des substances minérales.

Activité de carrière: opérations de reconnaissance, de développement, d'exploitation, de traitement, d'enrichissement, de transport, de stockage, de chargement, de commercialisation, de réhabilitation et de fermeture des sites d'exploitation des substances de carrières.

Administration en charge des mines: entité publique ayant notamment pour missions la mise en œuvre de la politique minière, la promotion, le suivi et le contrôle des activités minières.

Affinage: opération minière consistant à produire une substance minière de grande pureté à partir du produit brut, traité ou enrichi.

Amodiation : acte par lequel le titulaire d'un droit minier remet l'exploitation d'un gisement à un tiers moyennant redevance ou tout autre mode de rémunération convenu entre l'amodiant et l'amodiataire.

Anomalie : particularité constatée dans les caractéristiques habituelles d'une substance minérale et laissant supposer des indices ou des concentrations minérales susceptibles de justifier une activité minière.

Artisan minier: personne physique majeure, de nationalité camerounaise, exerçant une activité d'exploitation minière artisanale pour son compte et disposant d'une carte d'artisan minier.

Artisanat minier: opération consistant à extraire et à concentrer les substances minérales affleurant ou sub-affleurant à une profondeur maximale de dix (10) mètres, et à disposer des produits marchands en utilisant des méthodes et procédés ne mettant en œuvre que la motricité humaine.

Autorité compétente: autorité publique habilitée à prendre les actes d'attribution, de renouvellement, d'approbation des titres miniers et autres autorisations octroyés dans le secteur.

Autorisation d'exploitation artisanale: acte juridique qui confère à son titulaire le droit exclusif de mener des travaux d'exploitation artisanale à l'intérieur du périmètre attribué.



Autorisation d'exploitation artisanale semi-mécanisée: acte juridique qui confère à son titulaire le droit exclusif de mener des travaux d'exploitation artisanale semi-mécanisée à l'intérieur du périmètre attribué.

Cadastre minier ou Conservation minière: entité ayant la responsabilité d'assurer la conservation, la publicité et la mise à jour de la carte des retombes minières, des titres miniers, permis et autres autorisations d'exploitation des carrières, des eaux de source, des eaux minérales, des eaux thermo-minérales et des gîtes géothermiques ;

Carrière: périmètre d'exploitation des matériaux de construction ou minéraux industriels, des phosphates et des nitrates, et des installations dédiées.

Carrière artisanale : périmètre d'exploitation des substances de carrières par des méthodes et procédés manuels et traditionnels ne faisant pas appel à l'usage des explosifs.

Carrière d'intérêt public : périmètre d'exploitation industrielle des substances de carrières destinées aux travaux d'intérêt public.

Carrière domestique: périmètre d'exploitation artisanale des substances de carrière par le propriétaire du sol à des fins exclusivement personnelles et non commerciales.

Carrière industrielle : périmètre d'exploitation des substances de carrière par des méthodes et procédés industriels pouvant faire appel à l'utilisation des explosifs.

Carte de retombes minières : carte topographique officielle maintenue à jour, sur laquelle sont portées les limites de tous les titres miniers en vigueur, les demandes en instance de traitement, les

carrés disponibles, les réserves foncières, forestières et fauniques, les parcs nationaux et les aires protégées.

Certificat d'origine des substances minérales: document délivré par une chambre consulaire nationale en charge des mines, permettant de confirmer l'origine camerounaise de la substance minérale.

Cession: transfert de tout ou partie d'un droit minier par son titulaire à un tiers.

Collecteur des substances minérales précieuses et semi-précieuses : personne physique de nationalité camerounaise, titulaire d'une carte lui conférant le droit d'acheter auprès des artisans et de vendre exclusivement à l'organisme public dûment mandaté, les substances précieuses et semi-précieuses issues de l'exploitation artisanale.

Conditionnement: opération permettant la conservation dans un contenant conçu en respectant les impératifs d'utilisation, de présentation, de protection, de manipulation et de commercialisation.

Consolidation : réunion des autorisations minières ou des titres miniers existants de même type en un seul ou plusieurs autorisations ou titres de ce type.

Contenu local : ensemble d'activités axées sur le développement des capacités locales, l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales, le transfert des technologies, la sous-traitance des entreprises, des services et produits locaux et la création de valeurs additionnelles mesurables à l'économie locale.

Contrat de recherche minière : cahier de charges fixé par l'Etat qui s'impose à

toute société minière sollicitant un permis de recherche.

Convention minière : contrat de partenariat entre l'État et le titulaire d'un permis de recherche, définissant les dispositions relatives au développement et à l'exploitation d'une découverte minière, y compris les opérations de fermeture et de remise en état du site.

Droit minier : prérogative conférée au titulaire d'une autorisation minière ou d'un titre minier.

Eau de source : eau peu ou pas minéralisée, gazeuse ou non au point de résurgence, apte à la consommation humaine, sans traitement ni adjonction autres.

Eau minérale: eau d'origine naturelle provenant directement des nappes souterraines par des émergences naturelles ou forées, contenant en solution soit des sels minéraux dont la teneur en détermine la classification, soit des gaz ou les deux à la fois et ayant des propriétés thérapeutiques.

Eau thermo-minérale : eau minérale dont la température est supérieure de plus de cinq degré Celsius (5°C) de la température moyenne de la zone de résurgence.

Estampillage : opération consistant en l'apposition d'un poinçon ou d'une gravure sur un lingot d'or.

Etude de faisabilité d'un projet minier : rapport faisant état de la possibilité de la mise en exploitation d'un gisement dont les réserves sont prouvées et certifiées par une personne compétente démontrant qu'un projet est techniquement réalisable et économiquement viable.

Etude de préféabilité d'un projet minier: rapport démontrant de la possibilité d'exploitation d'un gisement basée sur des estimations des ressources minières.

Etude d'impact Environnemental et Social : examen systémique visant à déterminer les effets favorables ou défavorables susceptibles d'être causés par un projet sur l'environnement naturel et humain.

Exploitation : ensemble des travaux préparatoires, d'extraction, de transport, d'analyse et de traitement effectués sur un gisement donné afin d'obtenir des produits commercialisables ou utilisables.

Exploitation artisanale : exploitation dont les activités consistent à extraire et Concentrer des substances minérales et à récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et des procédés mettant en œuvre la motricité humaine exclusivement.

Exploitation artisanale semi-mécanisée : toute opération consistant à extraire et concentrer les substances minérales et en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations.

Exploitation industrielle : exploitation fondée sur la mise en évidence préalable d'un gisement commercialement exploitable, possédant des installations fixes nécessaires à la récupération de substances minérales exploitées par des procédés industriels.

Exploitation industrielle de carrière: exploitation de toute substance de carrière mobilisant les méthodes, les procédés et équipements tels que les suceuses, les concasseurs, les excavateurs, les pelles chargeuses ou tout autre matériel et équipement industriels assimilables.

Extraction : ensemble des travaux visant à retirer du sol et du sous-sol, des substances minières ou de carrières.

Gisement: gîte naturel de substances minérales explorables dans les conditions économiques du moment.

Gisement antérieurement mis en évidence: gisement ayant fait l'objet d'études jusqu'au stade des Sondages mécaniques et géotechniques à la maille serrée, des campagnes de levés géophysiques et de prospections géochimiques et alluvionnaires.

Gîte : concentration de substances minérales dans une zone déterminée de l'écorce terrestre.

Gîte géothermique : gîte enfermé au sein de la terre dont on peut extraire de l'énergie sous forme thermique, notamment par l'intermédiaire des eaux chaudes et vapeurs souterraines qu'il contient.

Indice : renseignement certain, contrôlé directement, de l'existence en un point donné d'une minéralisation.

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) : norme internationale qui vise la transparence pour les ressources pétrolières, gazières et minières de différents pays. Investison ou zone tampon: espace séparant deux (02) mines afin d'éviter la communication de leurs travaux.

Liste minière: document qui définit les biens importés bénéficiant des exonérations des droits et taxes à l'importation accordées au titulaire d'un titre minier durant les phases de recherche, d'installation ou de

construction et d'exploitation.

Mine : gîte de substances minérales non classées dans les carrières, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux ou lieu d'exploitation de substances minérales, à ciel ouvert ou souterrain, y compris les installations et les matériels mobiliers ou immobiliers affectés à l'exploitation.

Minerai : substance minérale potentiellement exploitable sous forme solide, liquide ou gazeuse qui survient de manière naturelle sur ou sous la terre, à l'exception de l'eau et du pétrole.

Minier ou travailleur des mines: personne physique majeure travaillant sous la direction et l'autorité d'un opérateur minier.

Organisme public dûment mandaté : entreprise publique créée par l'Etat en vue de développer et de promouvoir le secteur minier au Cameroun.

Opération minière: activité de l'artisanat minier et de l'exploitation artisanale semi-mécanisée, de reconnaissance, de recherche, d'exploitation, de traitement ou de transport de substances minérales, à l'exception des hydrocarbures liquides ou gazeux et des eaux de surfaces.

Ouvrages : objets fabriqués en substances précieuses ou semi-précieuses.

Partage de production : répartition de la production finale du minerai exploité, prêt à la commercialisation ou à l'exportation entre les parties prenantes à la convention minière.

Périmètre: contours délimitant la surface de terrain pour lequel un titre minier, permis ou autorisation est accordé.

exclusif et non sssbe de mener des opérations de reconnaissance à et le droit d'accès dans ledit périmètre.

Permis de reconnaissance : acte juridique qui confère à son titulaire.

Permis de recherche : acte juridique qui confère à son titulaire le droit exclusif de mener des travaux de recherche à l'intérieur d'un espace délimité.

Permis d'exploitation: acte juridique qui confère à son titulaire le droit exclusif de mener des travaux d'exploitation à l'intérieur d'un espace délimité.

Petite mine: exploitation minière de petite taille utilisant des procédés semi-industriels ou industriels et dont la production annuelle ne dépasse pas un certain tonnage du produit commercialisable sous forme de minerai concentré ou métal.

Phase d'installation ou de construction : période située entre la fin de la recherche et le début de la production proprement dite. Elle est dédiée aux travaux préparatoires et à la mise en place des installations et équipements nécessaires à la production.

Phase de production: période d'extraction de la substance minérale.

Poinçonnage : opération d'apposition d'une marque ou poinçon sur une matière par perforation occasionnée par une poinçonneuse.

Populations riveraines : ensemble des personnes ou communautés de personnes vivant ou résidant à proximité des sites minières ou de carrière.

Première production commerciale: première mise sur le marché du produit de l'exploitation telle que prévue par le projet de développement présenté dans l'étude de faisabilité.

Processus de Kimberley : régime international de certification des diamants bruts, qui réunit les gouvernements, les sociétés civiles et les industriels du

diamant, dans l'objectif d'éviter de négocier sur le marché mondial, l'achat des diamants présentés par des mouvements rebelles pour le financement de leurs activités militaires.

Recherche: procédé ou méthode d'investigation dans le but de localiser et d'évaluer les gisements minéraux comprenant les opérations de prospection, l'échantillonnage en vrac et les essais en laboratoire.

Reconnaissance: ensemble des investigations systématiques et itinérantes de surface notamment par des méthodes géologiques, géophysiques en vue de déceler des indices ou des concentrations de substances minérales utiles.

Redevance minière: prélèvement effectué à partir de la première vente et dont le montant est dû à l'État ou aux institutions sectorielles nationales, au titre de la valeur du produit fini prêt à la commercialisation.

Redevance proportionnelle : taxe ad valorem sur les substances minières et la taxe à l'extraction sur les substances de carrière.

Redevance superficielle : somme due annuellement par les titulaires des titres minières, des autorisations et permis d'exploitation des carrières et des permis d'exploitation des eaux minérales en contrepartie de la superficie occupée par l'activité qu'ils exercent.

Registre des titres minières : livre tenu et conservé par l'Administration en charge des mines, dans lequel est consigné tout acte relatif à un titre minier, permis et autorisation

Règles de l'art minier : conditions techniques et méthodes d'exploration, d'exploitation pour mieux valoriser le potentiel du gisement, ainsi que pour la productivité et les conditions de sécurité industrielle, de sécurité publique et de protection de l'environnement.

Réhabilitation : remise en état d'un site d'exploitation minière ou de carrière dans les conditions de sécurité, de productivité et d'apparence proches de son état d'origine.

Rejets minières : stériles ou reblais provenant de l'exploitation minière ou tout résidu solide ou liquide issu du traitement d'un minerai.

Réserve : quantité de TESSIC du marché au moment mesurées et indiquées pouvant être exploitées économiquement dans les t de l'estimation.

Réserve probable: quantité économiquement exploitable de ressources indiquées certains cas, des ressources mesurées démontrées par une étude.

Réserve prouvée: quantité économiquement exploitable des ressources indiquées et, d dans certains cas, des ressources mesurées et démontrées par une étude de faisabilité

Ressource minérale: concentration naturelle de substances dans la croûte terrestre, ayant une importance économique certaine.

Société minière: entreprise de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières nécessaires à la réalisation des opérations minières.

Sous-traitant: personne physique ou morale exécutant pour le compte du titulaire d'un titre minier un travail se rapportant aux activités principales prévues ou autorisées par ledit titre minier conformément à des contrats signés, à des normes, à des cahiers de charges ou plans imposés par celui-ci.

Substances de carrières: matériaux de

construction ou minéraux industriels extraits par fouilles ou autrement, dans le but de fournir des matériaux destinés à la construction, au commerce ou à l'industrie.

Substances minérales : matières naturelles amorphes ou cristallines, solides, liquides ou gazeuses ainsi que les substances organiques fossilisées et les gîtes géothermiques.

Substances minérales non concessibles: toute substance minérale gérée par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le cadre de l'exploitation artisanale.

Substances minérales stratégiques : substances minérales dont la rareté, la valeur ou l'importance justifie des mesures spéciales en vue de la recherche, de l'exploitation et ou de la conservation.

Substances précieuses : métaux précieux, pierres précieuses et semi-précieuses.

Substance radioactive : uranium, thorium et leurs dérivés.

Taxe ad valorem: prélèvement effectué par l'Etat au titre de la valeur de la production minière prête à la commercialisation ou sur le carreau de la mine, pour les eaux de source, eaux minérales et thermo-minérales, et les gîtes géothermiques.

Taxe à l'extraction : prélèvement effectué par l'État au titre de la valeur de la production des substances de carrières artisanales et des carrières industrielles.

Titre minier : acte administratif délivré par l'autorité compétente à une personne physique ou morale aux fins d'exercice des activités minières sur une parcelle du territoire national.

Titulaire: personne physique ou morale au nom de laquelle est établi de manière régulière, un titre minier, un permis ou une autorisation.

Traitement : procédé minéralurgique, métallurgique ou activité de concentration et d'enrichissement devant aboutir à l'obtention d'une substance minérale commercialisable ou à l'amélioration de la qualité des minerais extraits.

Transfert: changement de titulaire d'un titre minier d'un permis ou d'une autorisation, par cession, fusion ou transmission.

Transformation : tout procédé industriel qui consiste à changer la forme d'une substance minérale traitée et à en obtenir le produit fini ou semi-fini commercialisable.

Unités cadastrales : polygones quadrangulaires de référence à dimensions constantes ayant une position fixe dans un système de coordonnées appropriées.

Usine d'exploitation : bâtiments, installations, appareils, équipements, outils ou autres biens de toute nature, fixés ou non sur la terre, nécessaires à la production-, minière.

Valeur actualisée des études antérieures : coûts mis à jour de la valeur

Valeur marchande: prix des produits vendus sur le marché ou calculé en référence au cours marchand en vigueur au moment de la transaction, sans déduction de frais.

Valorisation : bonification d'une substance minérale brute par un ensemble d'opérations de traitement, d'enrichissement ou de transformation répondant à des exigences de teneurs et de dimensionnement de ses éléments.

Exploitation des gisements de fer d'Avima, Badondo, Nabeba et Mbalam

Les résolutions de la rencontre de Pékin

Une importante délégation interministérielle camerouno-congolaise a séjourné le 28 décembre 2023 en République populaire de Chine en présence d'une dizaine d'entreprises chinoises impliquées dans le Mégaprojet de construction et d'exploitation des mines de fer de Mbalam-Nabeba-Avima et Badondo. Au terme de la cérémonie, le Cameroun et le Congo s'en sortent avec la mise à disposition de la première tranche de financement du projet. Une importante délégation chinoise annoncée au Cameroun en février 2024, dans la perspective du démarrage effectif du chantier.

Les choses se précisent de plus belle depuis le 28 décembre 2023. Selon des informations exclusives, le Mégaprojet relatif à l'exploitation des gisements de fer de Mbalam-Nabeba-Avima et Badondo pourrait atteindre sa vitesse de croisière dans les mois à venir.

Un résultat fort encourageant résultant de l'importante rencontre qui a eu lieu à Pékin, en République Populaire de Chine, relative au lancement de ce projet intégré d'exploitation de ces minerais de fer, ainsi que la construction du chemin de fer Mbalam-Kribi-Nabeba et du Terminal minéralier au Port autonome de Kribi. Une rencontre à laquelle a pris part, sur très haut accord du Président de la République Paul Biya, le Ministre des Transports, Jean Ernest Masséna NGALLÉ BIBÉHÉ, avec à ses côtés le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement

technologique par intérim, le Pr FUH Calistus Gentry. Ils n'étaient d'ailleurs pas les seuls. Le Congo qui occupe également une place de choix dans ce projet y était représenté par le ministre d'Etat en charge des Industries minières et de la Géologie, Pierre OBA. A leurs côtés, on retrouvait également l'ambassadeur du Cameroun en République Populaire de Chine, le Directeur général de Bestway Finance Ltd, Alexandre Mbiam et son directeur administratif et financier, Cédric Ngako Ketchanga, le Président du Conseil d'administration de CCCM, et les représentants de plus d'une dizaine d'entreprises chinoises devant intervenir dans la construction dudit projet, notamment CCECC, CMEC, China Railway Siyuan Survey and Design Group, pour ne citer que ceux-là

Durant cette rencontre, les entreprises chinoises ont, chacune, fait une présentation de leur expertise et de leur réalisation dans le domaine pour lequel elles devront intervenir dans le cadre de la construction de ce mégaprojet. Des problématiques relatives à la construction des infrastructures associées au projet, notamment la construction du Chemin de fer Mbalam-Kribi-Nabeba et du Terminal minéralier au Port autonome de Kribi, la fourniture



d'énergie, ainsi que la détermination des différents gouvernements à l'adhésion des populations, ont aussi été abordées au cours de ces travaux.

Aussi, a-t-on tenu à rappeler, que le chemin de fer Mbalam-Kribi-Nabeba, ainsi que le terminal minéralier, vont non seulement faciliter le transport de plus de 100 millions de tonnes de minerais de fer par an, mais également générer plus de 20 mille emplois directs et indirects, ainsi que plus de 20 mille milliards de Fcfa de retombées fiscales, entre les deux États.

Spécificités

Le réseau ferroviaire qui va aussi se densifier avec près de 149 kilomètres côté congolais et 540 kilomètres côté camerounais, marque sans nul doute un progrès dans le secteur minier et ouvre la voie à une connectivité accrue dans la sous-région, tout en renforçant davantage les liens économiques et culturels entre le Cameroun et le Congo.

Le Ministre en charge des Transports et le Ministre en charge des Mines, dans leurs discours respectifs, n'ont pas manqué de réitérer l'engagement du Président de la République du Cameroun, S.E. Paul BIYA, et de son homologue, S.E. Denis SASSOU NGUESSO du Congo, de voir ce

projet, porteur d'espoirs et de retombées économiques, prendre corps. Le lancement des travaux de construction est annoncé cette année et nécessitera l'envoi des experts dans les deux pays.

En marge de cette cérémonie de lancement et de mobilisation autour de ce Mégaprojet, les membres du Gouvernement camerounais ont profité de cette occasion pour visiter les quartiers généraux du CRRC, du CMEC et du CCECC, des entreprises spécialisées dans la construction des chemins de fer, la construction et l'exploitation des mines, ainsi que des infrastructures portuaires.

Cette rencontre fait suite à celles tenues à Guanzhou toujours en République Populaire de Chine en fin septembre 2023, entre les responsables de Bestway Finance Limited, la délégation congolaise conduite par son ministre en charge des Industries minières et de la Géologie et les entreprises chinoises parties prenantes au projet.

Les grandes annonces

Les retombées de la rencontre de Chine sont attendues par de nombreux Camerounais, mais également par les pouvoirs publics qui espèrent, grâce au secteur minier, contribuer à la revalorisation du Produit intérieur brut (PIB) de

l'Etat.

On se rappelle d'ailleurs qu'avant Pékin, le Pr FUH Calistus Gentry avait procédé au lancement technique de l'exploitation de la mine de Mbalam. Pour ce qui est de la rencontre de Pékin, devant le Consortium de près de 8 entreprises impliquées dans ce projet, nos sources révèlent qu'en février prochain, une forte délégation chinoise est annoncée au Cameroun. On a aussi appris qu'au terme des travaux, une première tranche de financement du projet a été accordée pour le démarrage effectif des travaux. Le montant exact n'a pas clairement dévoilé.

Mais pour le Pr Fuh, à partir de 2024, le Cameroun devient un pays exportateur de mines avec l'exploitation des trois projets que le président de la République a présenté aux Camerounais lors de son adresse à la nation le 31 décembre 2023. On a aussi appris qu'en attendant la construction du chemin de fer Mbalam-Kribi-Nabeba, le Consortium qui pilote ce projet va commencer avec l'exploitation du fer de Mbalam par la route avec des camions. Avec le Port de Kribi, le Cameroun pourra exporter plus de 10 millions de tonnes de fer.

Thierry NYOPE

Exploitation des gisements de fer d'Avima, Badondo, Nabeba et Mbalam

La cérémonie en quelques clichés

